***S 40 Information aux salariés, des élus CGT au CSE***

**Chômage + samedis et jours fériés programmés : pour la CGT c’est NON ! ☹**

**Avalanche d’heures supplémentaires !**

****Au CSE du mardi 28 septembre, la direction a osé annoncer que **tous les samedis, à partir du 9 octobre ainsi que tous ceux du mois de novembre pourraient être travaillés.** Cerise amère sur ce mauvais gâteau, elle prévoit aussi de faire travailler **les deux jours fériés du mois de novembre** (le 1er et le 11 novembre). Pour ceux qui ne chôment pas, ce serait des semaines **de 6 jours de travail à des cadences infernales**.

C’est, bien entendu, une provocation de la part de la direction qui nous informe délibérément, la veille pour le lendemain, des jours de chômage liés à la pénurie de puces électroniques.

**C’est une manière pour la direction de tenir les salariés à sa disposition 6 jours sur 7. Cette hyper-flexibilité nuit à nos vies et notre santé.**

**Pour ne pas crever au boulot, il faut envoyer un message clair :**

**Pas question d’accepter son rythme destructeur !**

**Nous avons émis un avis défavorable à ce calendrier de travail démentiel.**

**Nos salaires attaqués**

Avec le chômage à répétition depuis le retour des congés, ce sont entre **100 et 500 € (*selon le nombre de jours chômés, son salaire et selon son horaire de travail*) qui manquent sur la paie de septembre !**

**La crise n’est pas la même pour tout le monde**, le groupe Stellantis a fait 6 milliards d’€ de bénéfices nets au cours des six premiers mois de l’année 2021. Il y a donc largement de quoi maintenir l’intégralité de nos salaires dans les caisses de Stellantis.

Le comble c’est que la direction nous demande de piocher dans nos compteurs individuels pour combler ces pertes. Nous faisons des heures supplémentaires dans l’optique de poser des congés quand bon nous semble et nous nous retrouvons à taper dedans pour assurer l’intégralité de nos salaires. C’est le monde à l’envers !

**C’est de notre sueur, de notre travail que sont issus ces bénéfices !**

Nous ne signons pas les accords qui amputent notre salaire quand la direction décide de mettre de l’activité partielle. C’est elle qui est responsable de l’organisation du travail et du manque d’approvisionnement des pièces. En cas de pénuries de pièces et de jours non travaillés, les salariés n’y sont pour rien et n’ont pas à en faire les frais.

**La CGT revendique le maintien des salaires à 100% sans condition.**

Bon à savoir : le salaire des cadres est maintenu à 100% lorsqu’ils chôment.

Ce qui est possible pour certains devrait l’être pour tous !

**Débrayage à PSA Rennes**

**Vendredi 1er octobre, 200 salariés de PSA Rennes ont débrayé à l’appel de la CGT, pendant 2 heures de la pause de 11h15 à la fin de poste à 13h16, contre les baisses de salaires liées à l’activité partielle, les samedis et jours fériés programmés.**

Le mécontentement des salariés s’est senti dès le **mardi 28 septembre lorsque les paies sont tombées**, avec les grosses périodes de chômage partiel de fin août et septembre décomptées sur la paie de septembre (18 jours d’arrêt de production depuis le retour des congés d’été, auxquels il faut ajouter le chômage partiel par rotation), les salariés ont perdu entre 100€ et 500€, soit en moyenne 300€. Le même jour, lors du CSE de fin de mois, ont été annoncés **dix samedis travaillés à compter du 9 octobre, jusqu’aux congés de Noël, ainsi que le 11 novembre**…

L’annonce d’heures supplémentaires obligatoires ajoutées aux paies de misère a été vécue comme une véritable provocation. Toutes les équipes de production du site de Rennes étant du matin, cela revient à travailler 6 jours sur 7 pendant 3 mois !

**C’est la goutte qui a fait déborder le vase !**

**Jeudi 30 septembre au matin la colère monte chez les salariés, la direction tente de la désamorcer en annonçant l’annulation du samedi 9 octobre, mais c’était peine perdue ! Dès le lendemain à la prise d’équipe, à l’appel de la CGT suivi par la CFDT, puis plus tard dans la matinée le SIA puis FO, les ouvriers de Montage, Ferrage et Emboutissage se sont mis en grève dès la pause de 11h15, ce qui a conduit à l’arrêt de production jusqu’à la fin de poste.**

**La CGT a revendiqué l’annulation de tous les samedis et le paiement à 100% des jours chômés ! Cette action a été vécue comme une réussite pour tous les grévistes, le moral de tout le monde a été regonflé, la CGT a appelé à reconduire le mouvement dans le cadre de la journée du 5 octobre !**

**Solidarité avec les salariés de l’usine PSA d’Eisenach en Allemagne !**

Mercredi 29 septembre les salariés du site d’Eisenach en Allemagne apprennent la terrible nouvelle ! Sous prétexte de manque de semi-conducteur, **la direction annonce la fermeture "*temporaire*" du site** jusqu’au début d’année 2022 et le rapatriement de la production de l’Opel Grandland sur le site de Sochaux.

**La crise des semi-conducteurs touche tous les sites de production dans tous les pays, s’il manque des semi-conducteurs en Allemagne il en manque en France, cherchez l’erreur…**

**Depuis 2009, Opel essaye de fermer le site d’Eisenach, la crise a bon dos !**

En une semaine, les lignes des ateliers de l’Emboutissage, Ferrage, Peinture et Montage ont été vidés de leurs véhicules, mardi 5 octobre plus aucun véhicule ne sortait de ligne !

Il faut compter 6 semaines de démontage et de rapatriement des installations et des pièces nécessaires à la fabrication du véhicule, il reste 12 semaines d’ici 2022, si la direction comptait réellement reprendre la production sur Eisenach d’ici 2022, cela revient à dire qu’une fois les installations prêtes sur Sochaux, il faudrait les démonter toute suite pour les rapatrier en Allemagne afin que la production reprenne comme la direction locale l’a annoncé aux salariés…**La direction joue du pipeau mais les salariés ne sont pas dupes !**

**Ce sont 1300 salariés et 700 salariés sous-traitants pour qui l’inquiétude sur l’emploi grandit !**

**Sans oublier les pertes de salaires liés à l’activité partielle, pendant 3 mois ! Et après ?**

En dix ans, 700 emplois ont été supprimés, 500 salariés sous-traitants en moins, il y a deux ans la direction a renvoyé au chômage les 300 intérimaires qui travaillaient sur le site.

Eisenach compte environ 45000 habitants, à peu près autant qu’à Montbéliard, c’est toute une région qui va pâtir de cette fermeture, et dans tous les secteurs !

En Allemagne, la **grève est illégale** si elle ne porte pas sur les **grilles de salaires** au moment des discussions des conventions collectives, et si le seul syndicat Allemand, **IG Métal n’appelle pas à la grève**, **les salariés ne peuvent donc pas se mettre en grève pour le moment.**

Leurs moyens d’actions actuels sont les opérations de tractage et la discussion avec les salariés, le soutien des autres sites du groupe STELLANTIS et des collectivités locales ainsi qu’une large couverture médiatique mais aussi l’opinion publique.

**IG Métal, appel à se mobiliser le 29 octobre lors d’une journée d’action en Allemagne, la solidarité est nécessaire pour gagner nos revendications en matière d’emplois !**

**Le malheur des uns fait le malheur des autres !**

La CGT de Sochaux est solidaire car nous sommes aussi frappés par les attaques successives du patronat et du gouvernement pour la course aux profits !

**En effet, pour la CGT de Sochaux, cela ne peut pas être pris comme une bonne nouvelle,** les conditions de travail déjà aggravées par les suppressions de postes et d’emplois et l’hyper-flexibilité que nous fait subir la direction avec les jours de chômage appris la veille pour le lendemain, et les H+ annoncés malgré la crise de semi-conducteur **ne vont pas s’améliorer avec le retour de la production du Grandland sur Sochaux.**

La direction n’a annoncé aucune création de poste, aucune embauche, ni même le retour des 650 intérimaires, pendant que les camarades allemands connaîtront le chômage, les travailleurs en France connaîtront les allongements horaires et les heures supplémentaires.

**Les travailleurs de tous les pays ont à faire face à l’offensive antisociale et à la rapacité patronale dans le monde entier. Le combat des salariés pour le maintien des emplois, et les salaires est plus que légitime.**

**Chômage pour les uns et surtravail pour les autres, concurrence des sites entre eux, voilà ce que nous réserve STELLANTIS.**

**Seule la mobilisation, massive de tous les salariés pourra mettre en échec la voracité patronale et la complicité gouvernementale pour obtenir le maintien des emplois pour tous les salariés du Groupe STELLANTIS que ce soit en France, en Allemagne et dans les autres pays, une meilleure répartition du travail avec le lissage de la production pour travailler moins et tous !**

**Retraités ou actifs la défense des retraites c’est tous ensemble**

**Vendredi 1er octobre, nous étions 250 à répondre à l’appel à manifester** des 7 organisations syndicales (CGT, FO, FSU, Unir, CFE/CGC, Solidaire, FGR/FP, LSR) pour défendre les retraites, pour protester contre le gel des pensions mais aussi protester contre l’accord du MEDEF et de la CFDT permettant de rogner de 0,5% en novembre la retraite complémentaire par rapport à l’indice INSEE.

**Nous devons continuer cette mobilisation car la retraite se défend aujourd’hui pour les retraités de demain !**

**Fusion ARRCO/AGIRC : comme prévu le compte n’y est plus !**

**Suppression de la GMP**: C'est en 2019 que les régimes ARRCO (tous salariés) et AGIRC (chez PSA à partir de P3 HQ 225pts) ont fusionné. A cette occasion, le **MEDEF** et la **CFDT** ont fait disparaitre la "**G**arantie **M**inimale de **P**oints"(GMP).

A l'origine, l'AGIRC est un système "cadre" auquel on cotise sur la tranche de salaire qui dépasse le plafond de la sécurité sociale (3 428 € en valeur mensuelle). Puis, on avait réussi à faire rentrer dans l'AGIRC des techniciens et ouvriers pro (chez Peugeot à partir du P3 HQ 225 pts). Et comme ces salariés avaient des rémunérations inférieures au plafond de la Sécu, ils avaient une cotisation spécifique GMP qui leur donnaient droit à des points. En 2018, la cotisation GMP était de 72,71 € (dont 45,11 € à la charge de l'employeur et 27,60 € à la charge du salarié).

En supprimant cette cotisation au 01/01/2019, le patron a gagné 45,11 € par mois et par salarié. **Le salarié a l'impression de gagner 27,60 € sur sa paie mais perd une bonne partie de son droit à la retraite complémentaire.**

**Les salariés préparant des dossiers DAEC peuvent déjà constater une perte de 50 points sur leur relevé depuis 2019.** Pour eux, certes une petite baisse de retraite complémentaire mais pour une majorité ce sera **une perte d’un tiers de leur complémentaire.**

Le grignotage méthodique de nos conquis est l’objectif du MEDEF avec la complicité de ses partenaires sociaux. La CGT avait dénoncé cette fusion faite au détriment de l’intérêt des futurs retraités, elle avait raison !

**La retraite se pense et se défend quand on est en activité.**

**Une fois en retraite : c’est trop tard !**

**Aide Malakoff Humanis**

En 2020, la CGT avait communiqué sur l’aide exceptionnelle versée par la caisse de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO et Malakoff Humanis suite aux pertes de revenus lié au chômage partiel.

Plusieurs salariés de Sochaux et du groupe PSA en France qui avaient fait la demande avaient bénéficié de ce coup de pouce de plusieurs centaines d’euros. **Ce n’est pas négligeable dans cette période où les patrons, malgré des bénéfices énormes, diminuent les salaires via le chômage partiel.**

**En 2021, l’opération est renouvelée pour celles et ceux qui n’en ont pas bénéficié en 2020.** Que vous soyez salarié PSA ou d’entreprises extérieures, n’hésitez pas à faire une demande.

**Plus d’info sur notre site internet :** <https://psasochaux.reference-syndicale.fr/aide-exceptionnelle-durgence-malakoff-humanis-les-demarches-et-conditions>

**Mutuelle AON envoyez vos justificatifs avant le 31 octobre 2021**

Nous avons jusqu’à **fin octobre pour actualiser notre situation auprès de la mutuelle**. Les salariés qui cotisent pour une mutuelle individuelle doivent justifier de leur situation pour ne pas voir imposer une mutuelle famille.

Comme chaque année, il suffit de renvoyer l’attestation de droit à l’assurance maladie. Cette démarche permet de **prendre en compte les changements familiaux et de ne pas avoir un blocage des droits et les tarifs adaptés à sa situation familiale.**

*Flashez le QR Code ou rendez-vous sur* [*https://psasochaux.reference-syndicale.fr/mutuelle-aon-cotisation-individuelle-vous-etes-concernes-ici-la-demarche-pour-transmettre-vos-justificatifs/*](https://psasochaux.reference-syndicale.fr/mutuelle-aon-cotisation-individuelle-vous-etes-concernes-ici-la-demarche-pour-transmettre-vos-justificatifs/) *pour le détail des démarches.*

**Jouets de Noël :** Vous avez jusqu’au **17 octobre en ligne et jusqu’au 15 octobre au CSE** pour faire vos choix de cadeau de Noël, pour les enfants nés à partir du 01/01/2010 et jusqu’au 31/12/2021.